

**DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

**Nombre de conseillers en exercice** 8  
**Nombre de conseillers présents** 8  
**Nombre de suffrages exprimés** 8  
**Abstention** 0

<b>VOTES</b>
<b>Pour : 8</b>
<b>Contre : 0</b>

REÇU A LA PRÉFECTURE  
 DE LA LOZÈRE  
 le **02 NOV. 2009**  
**COURRIER**

L'an Deux mille huit, le Conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Alain VEYRUNES.

Présents :

MMmes COUSTES Elisabeth, MAZEL Murielle, REBOUL Nicole MM BOULAT Olivier,  
 COUSTES-CHAPDANIEL Jean Claude, DELORD Paul, MERIC Pascal, ROUVIERE Francis

Secrétaire(s) : M MERIC Pascal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**excédent de 30739.20**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5188.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	<b>30739.20</b>
<b>DEFICIT</b>	
<b>Résultat cumulé au 31/12/2008</b>	<b>30739.20</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2008</b>	<b>30739.20</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	10914.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	19825.20
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2008</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présenté par *Alain VEYRUNES*  
 à *Belvezet.*  
 le *23 octobre 2009*

Délibéré par *le Conseil Municipal*  
 à *Belvezet.*  
 le *23 octobre 2009*



*[Handwritten signature]*

Certifié exécutoire par le Maire  
 Compte tenu de réception  
 en Préfecture le  
 et de la publication le